

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 005/2024**

*Séance du 13 février 2024*

**Date de la  
convocation : 08/02/24**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
08/02/2024**

Présents : BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés : BERMES Marie-Christine, DON Daniel, MAUREL Jean-Claude.

Procurations : DON Daniel à HERIN Christophe, MAUREL Jean-Claude à MANEN Cyril.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

**Objet : Acquisition parcelle C313**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur de plusieurs parcelles dans le cadre de l'aménagement du cœur de Bourg. A cet effet, l'acquisition de la parcelle C313 appartenant à Mme BOURDOU Brigitte est nécessaire.

Afin de procéder à la signature de cet acte, les élus sont invités à voter l'acquisition suivante : *Parcelle C 313 sise au lieu-dit « Soubares » d'une surface de 660m2. Il s'agit d'un bien libre, non occupé.*

Le montant de cette acquisition s'élève à 14 520€, hors frais de Notaire. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Les Elus donnent l'accord à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte auprès de l'étude de Maître BLINEAU Louis-Joseph, Notaire à GAILLAC (Tarn).

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Donne l'accord à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte auprès de l'étude de Maître Louis-Joseph BLINEAU, Notaire à GAILLAC (Tarn).

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme:

Le Maire,

Christophe HERIN.

